

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUIN 1977

L'an mil neuf cent soixante dix sept et le premier juin à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PUEYO Raymond 1er Adjoint.

Etaient présents : MM. MACIAS Adjoint, CHANFREAU - BOYER - BONNEFOI - GALAN 6
BORDES - TORNAMORELL - NOGUES - COVA - JORDA - ORLIAC -
BEYRET - MAS - POUJOL - COUSPEYRE - GUCHENS - MORENO - REN.

Absents excusés : M. POUSSON Maire, BAROUSSE Adjoint.

Monsieur BOYER est nommé secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Après quelques précisions demandées par MM. MAS, GUCHENS, JORDA et MACIAS, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

SITUATION FRANCE-INDUSTRIES

L'ordre du jour étant la situation de l'Usine France Industries, Monsieur PUEYO fait l'historique de la situation de l'usine, achetée à la Commune sous forme de location vente, en 15 annuités de 56 000 F, avec l'obligation de créer 50 emplois. La Société est exemptée de la taxe professionnelle jusqu'en 1978.

La masse des salaires versée mensuellement aux ouvriers s'élève à plus de 10 Millions d'A.F.

Il y a un conflit social et nous avons proposé notre médiation.

M. MAS donne lecture de la lettre adressée à M. le Maire par MM. MAS et BORDES, demandant la convocation du Conseil Municipal. Il indique que les ouvriers sont en grève depuis le 11 Mai à 14 heures et donne lecture de leurs revendications :

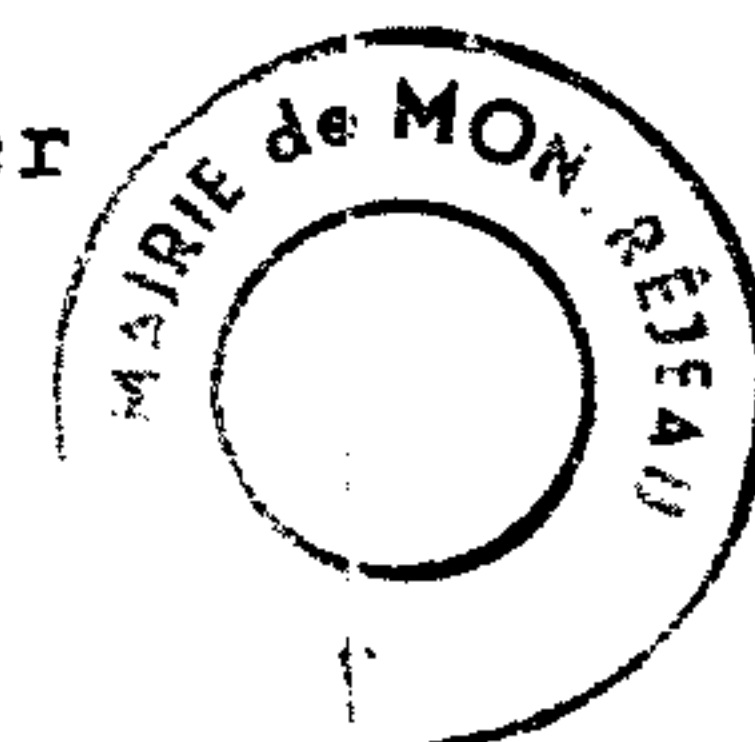
- 1° - Paiement des primes supprimées à la suite de blames (en infraction à l'article L.122-39 du Code du Travail)
- 2° - Paiement des primes du mois de mars (suppression ensemble du personnel)
- 3° - Application de l'accord paritaire du 16 Novembre 1975 (réduction horaire compensée)
De plus ne seront supprimées pour absence que les heures effectives d'absence selon les textes en vigueur.
- 4° - Augmentation des salaires suivant le pourcentage moyen des indices INSEE organisations syndicales.
- 5° - Treizième Mois
- 6° - Prime de Vacances
- 7° - Paiement des jours de grève.

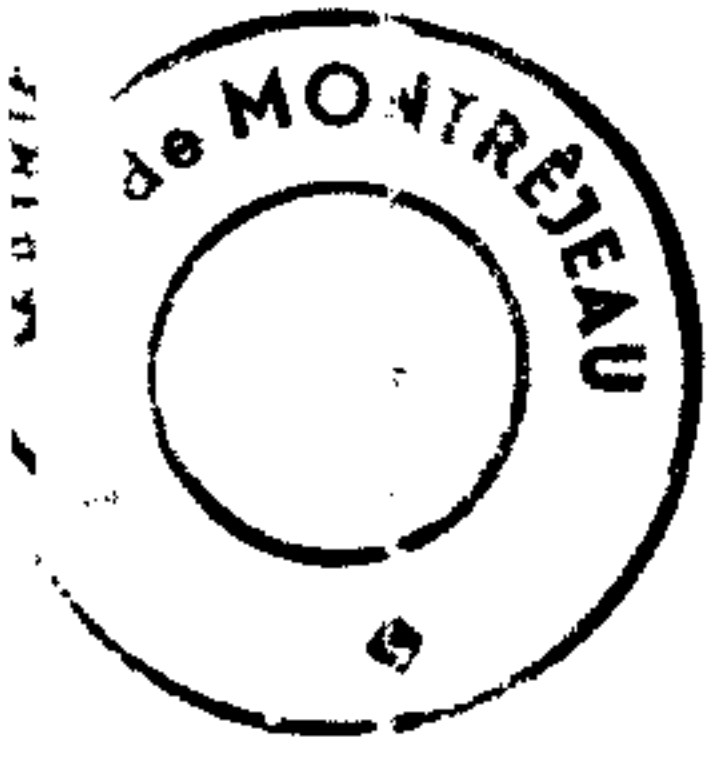
M. BORDES : indique qu'il a assisté à la réunion qui a eu lieu le 28 en présence de M. MAS, PUEYO, JORDA, MACIAS et les délégués du personnel. M. PUEYO a proposé de prendre contact avec la Direction pour entamer les négociations. Une réunion commune est décidée pour la soirée en présence des diverses parties. M. BORDES en fait le compte rendu.

M. MACIAS : indique: dès réception de la lettre de MM. MAS et BORDES, le 26, M. le Maire donne son accord pour une réunion du Conseil Municipal. Le 26 à 21 h 30, réunion à la Mairie avec MM. MAS ANDREUCETI PUEYO MACIAS, pour discuter des mesures à entreprendre pour régler le conflit ; décisions prises : avertir l'autorité de tutelle, prendre contact avec les deux parties pour analyser la situation. Le lendemain PUEYO et MACIAS ont rendu visite aux grévistes et au représentant de la Direction et ont provoqué la réunion du 28 rappelée par M. BORDES.

M. BORDES : précise que le conflit initial ne concernait que les 4 premières revendications. Devant le refus de la Direction, la grève s'est durcie ; sont alors venus s'ajouter le 13ème mois, prime de vacances, et paiement des jours de grève.

M. MACIAS : La Direction a prévu 18 centimes au 1er avril et 22 centimes au 1er Juin, les primes de juin doublées, si la production devenait normale.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PUEYO : Ce sont des résultats concrets, ce soir nous avons de nouvelles propositions de la Direction ; paiement des heures compensées jusqu'à 9 heures d'absences justifiées, et répercution de l'augmentation du SMIG. Mais elle ne paierait pas les 20 % de grève.

M. BORDES : Le personnel demanderait 11,35 F de l'heure au lieu de 10,45 F, s'il passait à 40 heures.

M. MAS : Ce n'est pas le personnel qui a demandé la baisse d'horaire.

M. BONNEFOI, Pourquoi la Direction demande-t-elle la diminution d'horaire ?

M. MACIAS : L'usine de Montrejeau serait la seule du groupe à faire plus de 40 h.

M. CHANFREAU : Lors d'un conflit chez Roqué, le Maire avait informé les Maires *des* Communes d'où viennent certains employés.

M. BORDES : Il y a des lacunes, bois de mauvaise qualité ; il faudrait que les ouvriers travaillent.

M. MAS : à l'issue de la réunion du 28 nous avons retenu les 4 mesures :

- intervention auprès du chef d'entreprise
- intervention auprès du Sous-Préfet
- communiqué public du Conseil Municipal
- soutien financier.

M. GUCHENS : Quel communiqué ?

M. MAS donne lecture d'une motion :

" Le Conseil Municipal de MONTREJEAU, réuni le 1er juin 1977 en séance extraordinaire, a examiné les raisons du conflit social à l'entreprise "FRANCE-INDUSTRIES".

Considérant qu'un tel conflit est préjudiciable à l'emploi et à l'économie locale, le Conseil Municipal :

- Soutient sans réserves les travailleurs en lutte pour leurs justes revendications
- Demande des négociations rapides sur des bases acceptables entre les représentants des travailleurs et la direction de l'usine,
- Appelle la population à se solidariser matériellement et moralement avec les grévistes et leurs familles en proie à des difficultés financières accrues."

M. JORDA demande une suspension de séance qui est accordée.

La séance est reprise à 22 h 15.

M. BONNEFOI propose la motion ci-après :

"Le Conseil Municipal de MONTREJEAU, réuni le 1er Juin 1977 en séance extraordinaire, a examiné les raisons du conflit social à l'entreprise "France-Industries".

Considérant qu'un tel conflit est préjudiciable à l'emploi et à l'économie locale, le Conseil Municipal :

- approuve l'action déjà menée, par les membres du Conseil Municipal.
- comprend l'action des travailleurs pour leurs revendications,
- Demande des négociations rapides sur des bases acceptables entre les représentants des travailleurs et la direction de l'Usine".

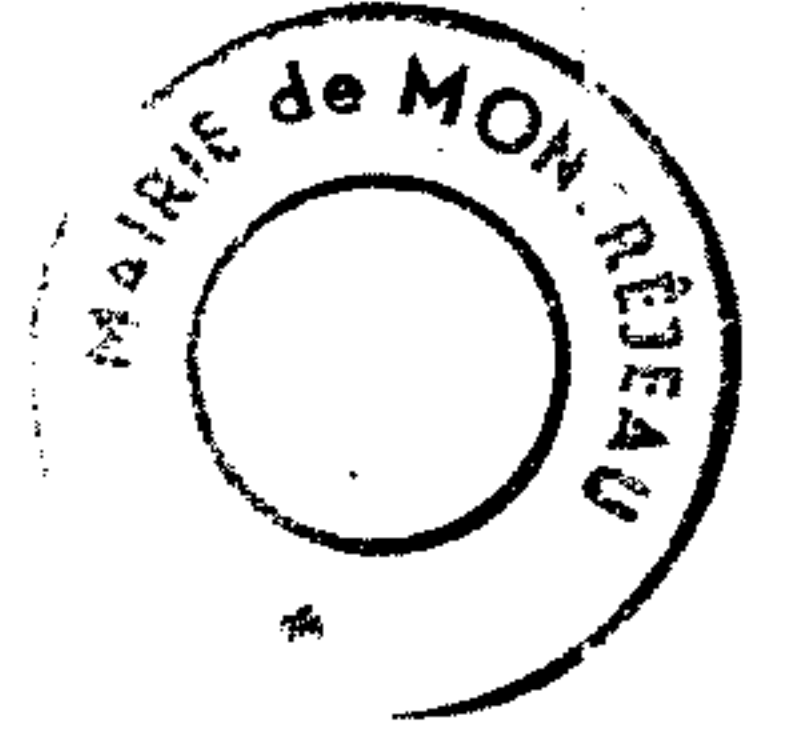
Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la motion de synthèse suivante :

"Le Conseil Municipal de MONTREJEAU, réuni le 1er juin 1977 en séance extraordinaire, a examiné les raisons du conflit social à l'entreprise France-Industries".

Considérant qu'un tel conflit est préjudiciable à l'emploi et à l'économie locale, le Conseil Municipal :

- Approuve l'action déjà menée,
- Comprend l'action des travailleurs pour leurs justes revendications,
- Demande des négociations rapides sur des bases acceptables entre les représentants des travailleurs et la direction de l'Usine,





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Appelle la population à se solidariser matériellement et moralement avec les grévistes et leurs familles en proie à des difficultés financières accrues."

M. MAS indique qu'il n'est pas d'accord pour que la Commission Aide Sociale répartisse les fonds ; il faut soutenir les salariés qui ne percevront au mois de Mai que 11 jours de salaire.

M. GUCHENS : Il faut prévoir cette aide.

M. MACIAS : Il faut venir en aide aux cas sociaux et nous ne pouvons aider légalement que les Montréjeaulais.

M. GUCHENS : Combien y a-t-il de Montréjeaulais ?

M. MACIAS : Sur 49 salariés, il y a 20 Montréjeaulais dont 8 ne font pas grève ; en conséquence 12 Montréjeaulais sont concernés.

Monsieur PUEYO propose 2 000 F.

M. BONNEFOI : N'ayant pas voté le budget, il est difficile de pousser aux dépenses mais la somme proposée me paraît mince.

M. GUCHENS : Il s'agit d'une aumône. Il faudrait au moins 5 000 F.

MM. JORDA et MAS indiquent que nous disposons de 3 600 F au Comité d'Action Economique et qu'on peut les voter.

M. PUEYO le met aux voix.

La somme de 3 600 F est votée à l'unanimité.

SUBVENTION AUX OUVRIERS DE FRANCE-INDUSTRIES

Afin de venir en aide aux familles des ouvriers de France-Industries en grève depuis le 11 Mai 1977, dont certaines ont des difficultés financières certaines et constituent des cas dignes d'intérêt,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prélever sur les crédits inscrits à l'article 657 du Budget Primitif 1977, une somme de 3 600 F qui sera répartie à parts égales entre MM. :

GARCIA Joaquin Résidence Trianon n° 3
 BAROUSSE Germain 15, avenue de l'Egalité
 DENARD Sylvain 4, rue St-Barthélémy
 GARCIA José 3, Résidence Trianon
 DUPLAN Francis Rue Nationale
 AGUILAR Antoine 5, avenue Maréchal Juin
 ORTET Roland 6, rue St-Barthélémy
 ESCALES Michel Rue du Barry n° 41
 ROZES Michel Rue des Fossés
 CAUHAPE Gilbert 12, av. de St-Gaudens
 BERRIER Gérard 34, avenue de Luchon
 AGUILAR Michel 5, avenue du Maréchal Juin

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de ses Commissions,

Décide d'allouer au Comité des Fêtes une subvention de 25 000 F pour organiser les diverses manifestations de 1977 (notamment fête locale et 14 Juillet).

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 657 du Budget Primitif 1977.



